

N°28 Septembre 2023

PREiGNÂC

er LE MAG

Éclairage
Public

Maintien
des digues

Présentation
du Conseil
Municipal des
Jeunes





SOMMAIRE

2	Mot du Maire
3 à 5	La commune en bref
6	Conseil Municipal des Jeunes
7	Infos pratiques & Social
8 et 9	Quoi de neuf à l'école ?
10 et 11	Les associations
12	Agenda, carnet de naissances, décès et mariages, la recette de nos aînés, suivez-nous !



Directeur de la publication : Thomas FILLIATRE
Rédaction : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
Crédit photos : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
 Pierre DUBOUILH (Article « Si le port m'était conté » - photo page 10)
Conception : Agence Les 2 Rives
Tirage : 1200 exemplaires
Impression : Sauternes Impression à Toulonne

Chères preignacaises, chers preignacais,

La rentrée est là, synonyme d'une nouvelle année scolaire pour nos enfants, nos petits-enfants, la reprise des activités sportives ou culturelles.

Grâce, notamment, aux nouvelles constructions et l'arrivée de jeunes parents, les effectifs de l'école sont stables. C'est rassurant pour les années à venir. Depuis quelques années, nous y investissons beaucoup, pour la rendre attractive et essayer d'y établir un climat serein pour tous ceux qui y vivent : enfants, enseignants, personnel communal, parents d'élèves... Nous mettons aussi l'accent sur les activités périscolaires : initiation à la musique, à la découverte de l'environnement, à la pratique du savoir nager pour les plus grands...

Les travaux sur le terrain situé à l'arrière de l'école commenceront en fin d'année. Cet aménagement est le début d'une période de travaux plus longue. Nous savons qu'ils impacteront notre cadre de vie et notre tranquillité pendant quelques années, mais ils sont nécessaires pour la sécurité de tous et l'avenir de notre commune. Les travaux sur la départementale 1113 ne commenceront finalement que début d'année 2024, les services du département devant procéder à l'enlèvement de l'amiante contenu dans l'enrobé actuel.

Vous avez dû suivre, notamment dans la presse, les décisions de nos deux communautés de communes (CDC Sud-Gironde pour Toulonne et CDC Convergence Garonne pour Preignac) sur les systèmes d'endiguement. Dans ce bulletin, vous trouverez un article qui vous expliquera ce long travail et les conséquences à venir.

Dernièrement, 14 jeunes ont intégré le conseil municipal des jeunes. Nous sommes heureux de les accueillir. Citoyens de demain, ils ont pour objectifs de faire des propositions au conseil municipal adulte sur différents sujets qu'ils ont à cœur de voir évoluer : environnement, animations pour les jeunes, jeux, entraide. Nous serons là pour les accompagner et les épauler dans leur vie de jeunes citoyens.

L'éclairage public est en cours de modifications. Remplacés par des LED, moins consommateurs en énergie, certains points lumineux ont dû être enlevés, car trop vétustes ou mal placés. La deuxième phase, concernant une grosse partie du centre de la commune, s'effectuera avant la fin de l'année. Une extinction partielle entre 23h et 06h sera aussi mise en place. Moins de confort pour nous tous, mais vous comprendrez pourquoi puisque vous aussi êtes touchés par les hausses du prix des énergies.

Tous ces projets pourront être évoqués lors de petits-déjeuners citoyens auxquels vous êtes conviés le 23 septembre à la salle des fêtes et le 7 octobre à l'espace Poupot (voir flyer joint).

Nous souhaitons une belle reprise à nos petits écoliers, à leurs parents, à leurs professeurs et à nos associations dans leurs activités diverses.

Thomas FILLIATRE & son équipe

La commune en bref



La lutte contre le changement climatique nécessite que notre modèle soit plus sobre en énergie. Afin de réduire sa consommation énergétique et d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, la municipalité a entrepris deux chantiers sur la commune.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de remplacement des lanternes « lampes sodium » par un nouvel équipement à LED devraient être réalisés dans le dernier trimestre 2023, pour la partie comprise entre la voie ferrée et la RD 1113.

Le remplacement des lanternes sur la RD 1113 se fera courant 2024. Parallèlement, une quarantaine de points lumineux ont été supprimés sur l'ensemble du parc de l'éclairage public actuel. L'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 6 h du matin, validée en Conseil Municipal du mois de juillet 2023, devrait être effective fin 2023 dans certains quartiers de la commune. Cette démarche nécessite quelques modifications d'ordre technique comme l'implantation d'horloges astronomiques.

Des panneaux indiquant les horaires de cette extinction seront mis en place prochainement.



RÉNOV' TON ÉCOLE

Nous sommes en attente de la confirmation par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de la Gironde) de la validation et du mode de financement de ce projet.

Les travaux pourraient commencer au printemps 2024. Cette opération consiste en l'isolation extérieure du bâtiment de l'école primaire, le remplacement d'une partie des huisseries, des travaux d'électricité (éclairage en LED) de ventilation, changement du mode de chauffage (chaudière bio masse) et la pose de panneaux photovoltaïques sur la partie Sud-Ouest du bâtiment.



PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA CONVENTION AMÉNAGEMENT DE BOURG (CAB)

Deux réunions d'information ont eu lieu dans le courant du mois de juin 2023. Elles ont permis d'informer les commerçants et les Preignacais(es) sur le projet global de l'Aménagement du bourg, projet qui sera étalé sur quatre années.

Une présentation plus détaillée concernant l'aménagement de l'espace situé derrière l'école, une partie de la rue de Lur Saluces (nouvelle entrée de l'école) et sur la RD 1113, l'espace compris entre le Pôle Santé et l'angle de la rue de Lur Saluces ont été présentés et commentés

Ces travaux devraient débuter dans le courant du dernier trimestre 2023.

ZOOM SUR LE MAINTIEN DES DIGUES

Lors du conseil communautaire de la CDC Convergence Garonne du 31 mai la décision a été prise de conserver les systèmes d'endiguement protégeant notre commune. C'est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse régionale et locale. Quelques explications sont nécessaires .



Preignac s'est dotée d'un système d'endiguement dans les années 1850 protégeant ainsi la commune de crues régulières et souvent annuelles... Bien évidemment, elles ne protègent pas des plus importantes (pour mémoire 1930 : 12m60, 1952 : 11m50, 1981 : 10m78). À partir de cette époque, la commune s'est développée derrière elles (maisons, équipements publics...).

En 1983, la municipalité a construit son système d'épuration des eaux usées (assainissement). Il était alors normal de faire des stations d'épuration sur un point bas de la commune et à côté d'un cours d'eau (la Garonne pour ce qui nous concerne) pour le rejet des eaux claires traitées. C'est le cas sur d'autres communes longeant la Garonne (Barsac, Cérons, Toulence...).

En 2015, l'agence de l'eau nous alertait sur la nécessité de rénover notre station d'épuration. Le choix a été fait de nous raccorder à la station de Toulence grâce à une pompe de relevage, un bassin tampon et une canalisation de refoulement située le long du pied de digue. Nous vous en avons parlé dans les bulletins précédents.

Dans le même temps, le 1^{er} janvier 2018, l'État se désengageait et donnait la compétence obligatoire de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux Communautés de Communes (CDC). À elles de reconnaître ou non ces systèmes d'endiguement avec une question primordiale : « *Ces digues ont-elles un intérêt pour la protection des habitations et/ou ont-elles un intérêt public ?* » Depuis 5 ans, avec l'aide du cabinet d'étude Artélia, les CDC ont travaillé sur le sujet.



UNE DIGUE, C'EST QUOI ?

Une digue est un **ouvrage d'ingénierie hydraulique destiné à faire obstacle aux eaux.** Constituée d'un remblai longitudinal (le plus souvent composé de terre), de nature artificielle ou d'une accumulation de sédiments (digue naturelle), elle forme un « ouvrage continu sur une certaine longueur » qui empêche la submersion des basses terres par les eaux d'un lac, d'une rivière ou de la mer, protège les côtes de l'érosion marine ou régularise un cours d'eau et protège ses rives.

La CDC Sud-Gironde, a décidé, un mois avant notre CDC, de ne pas les reconnaître. Les élus de notre CDC étaient tentés de prendre la même décision : coût d'entretien et de remise en état trop importants. Nous n'avons, alors, eu de cesse d'alerter sur les conséquences d'une telle décision.

En effet, sur Preignac, nous avons 2 systèmes d'endiguement majeurs sur 2 CDC : le casier Toulenne-Preignac (de Toulenne jusque derrière l'Église : CDC du Sud Gironde) et le casier Preignac-Barsac (du stade au port de Barsac : CDC Convergence Garonne). Nous avons alerté sous-préfet, préfet, services de l'État (DDTM, DREAL). Les échanges furent constructifs, le sous-préfet de Langon étant toujours à l'écoute. Nous avons alerté nos élus nationaux (députés, sénateurs...). Grâce à l'intervention de Nathalie Delattre, vice-présidente du Sénat, une question orale au gouvernement a même été posée.

Un travail de fond, d'explications, de pédagogie a été mené par notre équipe auprès des élus de notre CDC.

Cet engagement fort auprès d'eux a payé puisque lors du conseil communautaire du 31 mai dernier, les élus communautaires ont voté, à une très large majorité, pour une reconnaissance de nos systèmes d'endiguement.

C'est une décision qui va à l'encontre de la décision de nos voisins du Sud-Gironde et qui démontre la solidarité qui existe sur notre territoire de la CDC Convergence Garonne. Nous nous en réjouissons. C'est une décision importante pour tous les habitants de la commune : pour notre système d'assainissement collectif auquel 80 % des maisons de la commune sont raccordées, pour notre station de traitement des effluents vinicoles, pour les habitants concernés des quartiers de la Fournouquière, de la rue Gemin, Rivière, etc.

Des brèches dans les digues ou leur arasement comme prévu par la loi s'il n'y avait pas eu de reconnaissance auraient entraîné des conséquences désastreuses (8 inondations en moyenne sur 10 ans). Cela aurait impacté, de façon régulière, le centre-bourg, nos commerces, la route départementale 1113..

Nous continuerons à être vigilants, à porter la voix de la défense de ces systèmes de protection. Nous savons qu'une grosse partie de la commune est en zone inondable, nous vivons avec ce risque et nous devons nous y adapter.

Nous voulons remercier les communes de la CDC Convergence Garonne qui ont montré leur solidarité avec notre commune. Toute proportion gardée la même solidarité avait été démontrée lors des incendies de 2022.



CHANGEMENT À LA MAIRIE

AU REVOIR DANIÈLE, BIENVENUE NATHALIE !

C'est le 1^{er} juillet que Danièle JEAN, agent en charge des finances et de la comptabilité sur la commune depuis le 1^{er} avril 1983, a pris sa retraite.

Les élus, ses collègues et ses anciens collègues ont tenu à rendre hommage à ses bons et loyaux services lors d'un « pot de départ ». A cette occasion, le maire Thomas FILLIATRE, et les anciens maires Gilles FILLIATRE et Jean-Gilbert BAPSALLE ont tenu à prononcer quelques mots lui manifestant leur sympathie et leur reconnaissance.

Nous lui souhaitons une belle retraite auprès de son époux Michel, son fils Fabien et ses amis.

Bienvenue à Nathalie HERNANDEZ, nouvelle agent en charge des finances et de la comptabilité qui a pris ses fonctions au sein de la commune le 2 mai 2023.

MUTATION DE FRÉDÉRIC FOURNIER

Le 1^{er} juin, Frédéric Fournier a quitté ses fonctions d'agent technique sur la commune. Suite à une demande de mutation en qualité de responsable des services techniques, il a intégré l'équipe des agents de la commune de Verdélais. Nous lui souhaitons une belle réussite dans sa nouvelle vie professionnelle.



14 JEUNES CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS AU



bane FILLIATRE, Margaux FERGER, Milaya MARCAHOSSE, Kali TOURE, Camille CHEVREUIL, Anna PRADALIER, Maëva LATESTER
Dylan SCHIMTT, Jaymie TOURE, Gaël PRADALIER, Lise PUYBONNIEUX, Diégo BECHEMIN, Nina MARCAHOSSE, Gabriel LAJOYE

Le 5 et le 11 juin ont eu lieu les élections des jeunes conseillers municipaux. Les élèves du CP au CM2 ont pu voter à l'école Joséphine Baker et les collégiens en salle du conseil. 14 jeunes de 7 à 14 ans sont désormais Conseillers Municipaux Jeunes pour un mandat de deux ans .

Ils ont déjà participé à deux ateliers pour faire connaissance et ont pu réfléchir à leurs futurs projets.

Soutenus par le comité de pilotage du CMJ, ils travailleront avec les élus pour améliorer la vie de nos jeunes preignacais et participeront à des actions citoyennes.

Déjà très motivés, les jeunes conseillers souhaitent proposer des sorties, améliorer le city stade, préserver la nature et favoriser l'entraide...

De beaux projets qui seront soumis à l'ensemble des élus lors d'un prochain conseil municipal.

POUR TOUT CONTACT

cmjpreignac@gmail.com



ÉQUIPER ET FORMER LES SÉNIORS AU NUMÉRIQUE

Equiper et former les seniors Vers l'autonomie numérique

Apporter une solution matérielle aux personnes pour qui l'aspect financier est un frein majeur dans l'accès au numérique.



Équipement adapté gratuit

Tablette ou ordinateur portable adapté aux besoins, aux habitudes et à l'environnement de la personne.



Installation et prise en main

Mise en route, connexion, présentation de l'appareil et fonctionnalités. 1h30 à domicile.



Formation individuelle

Acquérir autonomie et lever les appréhensions devant l'outil numérique. Pédagogie basée sur la pratique et une logique de développement des capacités d'apprentissage. 5 séances de 1h30 à domicile.



Engagement dans le développement durable

Matériel reconditionné de qualité.



Conditions

Personnes autonomes de plus de 55 ans, retraitées du régime général. Priorité donnée aux personnes en situation de fragilité financière et numérique. Ne sont pas éligibles les personnes relevant de la MSA.

Si intéressé, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie au 05 56 63 27 39



Destination Multimédia- 63 rue Saint Martin- 95 000 PONTOISE
Association Loi 1901
Centre de formation agréé N°11 95 053995
Siret du siège : 524 198 330 00010- PAE 559 A

GOÛTER FESTIF



En attendant les fêtes de fin d'année, les aînés de la commune sont invités à participer à un goûter festif le **mercredi 20 Septembre 2023 à 15h** à la salle des fêtes. Un moment convivial et chaleureux.

ZOOM MUTUELLE

Les personnes désirant se renseigner sur l'offre de mutuelle communale mise en place sur la commune, peuvent contacter

- la **mairie au 05 56 63 27 39**
- ou **Solidair Assur au 03 20 55 97 01**



BOIS DE CHAUFFAGE

Comme l'année précédente, vos commandes de bois ont été déposées auprès des services de la mairie. Vous avez été nombreux à rejoindre cette proposition d'achat groupé. La livraison se fera dans le courant du mois d'octobre. Passez un bel hiver au chaud...



LABELLISATION E3D : UNE ÉCOLE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT !

L'école Joséphine Baker vient de recevoir la labellisation en tant qu'établissement scolaire en Démarche de Développement Durable (E3D).

La candidature a été portée par l'équipe enseignante durant cette année scolaire. Cette labellisation concrétise l'ensemble des démarches engagées en interconnexion entre les projets pédagogiques, le tissu associatif et la mairie. Nous les en félicitons !



CÉRÉMONIE DES CM2

Mme Goulvestre et les CM2 ont été reçus le mardi 27 juin dans la salle du conseil municipal à la mairie.

Moment à la fois solennel et sympathique, il marque la fin de la scolarité à l'école élémentaire et le passage au collège. La commission école remercie chaleureusement les 3 élèves de 6^{ème} qui sont venus témoigner de leur 1^{ère} année au collège, et souhaite une bonne continuation aux anciens CM2 !



SPECTACLE SCÈNES D'ÉTÉ « ENFANT D'ÉLÉPHANT »

Dans le cadre des Scènes d'été, la commune propose le 22 septembre aux enfants de l'école Joséphine Baker (de la GS au CM2) la découverte du spectacle « Enfant d'Éléphant ».

Spectacle labellisé « Art et Environnement », proposé par Les Lubies, adaptation de l'enfant d'éléphant d'après « Histoires comme ça » de Rudyard Kipling.

MAIS POURQUOI ?

Un enfant d'éléphant passe ses journées à questionner ses parents, tantes, oncles, la girafe, l'autruche, l'hippopotame, le babouin... sa curiosité agace.

PARCE QUE C'EST COMME ÇA !

Jusqu'à ce qu'il pose LA question qui va tout changer. Histoire loufoque de la longue trompe des éléphants racontée en ombres, objets, matières, musique, énergie et fantaisie des Lubies.

La jauge de la salle des fêtes ne nous permettant pas d'ouvrir ce spectacle à l'ensemble de la population, nous l'avons réservé à nos chères têtes blondes en espérant qu'ils passeront un bon moment.



FÊTE DE FIN D'ANNÉE



Le 23 juin dernier s'est déroulée la fête de fin d'année de l'école.

Des ateliers ont été proposés aux enfants et parents. L'Auringleta a présenté le travail effectué par les élèves durant l'année. S'en est suivi le traditionnel et attendu tirage au sort pour les lots de la bourriche. Puis les enfants ont présenté un spectacle mêlant danses, acrobaties et chants. Les CM1 et CM2 avaient même écrit le texte de leur chanson !

Nous remercions les parents pour leur aide (gâteaux, tenue des ateliers, recherche de lots). Sans eux ce moment chaleureux ne pourrait pas être possible.

ÉCOUTER
LA CHANSON



LA PLANÈTE SURCHAUFFE

REFRAIN

La planète surchauffe
Comme une glace au soleil
La planète surchauffe
Il faut jeter moins de bouteilles
La planète surchauffe
Il faut protéger les abeilles
La planète surchauffe
Faut faire le tri dans nos corbeilles

COUPLET 1

Pour protéger notre planète
Non ce n'est pas un casse-tête
Faut prendre notre courage à deux mains
Ne plus reporter à demain
Unissons tous les humains
Pour de meilleurs lendemains
Refrain

COUPLET 2

Pour protéger notre planète
Pour qu'elle redevienne plus chouette
Désormais tout le monde le sait
Recycler, c'est la clé du succès
Pour lutter contre la pollution
On voudrait voir moins d'avions
Refrain

COUPLET 3

Pour protéger notre planète
Laisse tomber ta mobylette
Allez, nettoyons la nature
Prenons un peu moins la voiture
La Terre est entre nos mains
Alors prenons le bon chemin
Refrain x2

Paroles : élèves de CM1-CM2 de l'école de Preignac, 2022-2023
Musique : Galadrielle Goulvestre

LES ASSOCIATIONS



FORMATION PSC1

Une journée de formation aux gestes de premiers secours a eu lieu le 13 avril 2023 à l'espace Poupot.

Ouverte aux élus et aux membres des différentes associations de la commune elle a permis aux personnes présentes d'y étudier les gestes essentiels avec une mise en situation. Cette journée était animée et dirigée par Sébastien Vidal, sapeur - pompier formateur. À l'issue chaque participant s'est vu remettre 1 certificat de compétences. Une nouvelle session sera proposée en octobre prochain. N'hésitez pas à vous y inscrire !



UN PREIGNACAIS EN OR ET ARGENT

Alain Montuzet, doyen de l'équipe de France de karaté (64 ans), a une nouvelle fois brillé lors des championnats du Monde de karaté vétérans qui avaient lieu du 13 au 16 juillet dernier à l'Ice Aréna de Dundee en Ecosse. 31 pays y étaient représentés.

Après deux victoires 6-0 en quart et en demi-finale, il s'est incliné en finale devant un adversaire anglais. Il rapporte donc une médaille d'argent en individuel. Sa grande fierté, avoir fait retentir la marseillaise un 14 juillet en

Ecosse pour célébrer la médaille d'or qu'il a obtenu en équipe. 23 athlètes faisaient partie de la sélection nationale, ils rentrent avec 15 médailles. Bravo à eux !

Notre Preignacais ne semble pas près de raccrocher, il se prépare activement pour défendre son titre de champion d'Europe en novembre prochain. Nous lui souhaitons bonne chance !

DES NOUVELLES DU FCBP02

Le 11 juin dernier s'est tenue l'Assemblée Générale du FCBP02 (Football Club Barsac Preignac). C'est avec tristesse que la décision a été prise de mettre en sommeil cette association.

La période COVID qui a vu nombre de joueurs prendre d'autres directions, la démission successive des deux présidents, le manque de bénévoles... tout cela a fragilisé ce club. Les enfants de la commune désirant pratiquer ce sport pourront rallier le FC des Graves. Les communes concernées ont décidé d'un commun accord de maintenir l'entretien des stades (à minima bien sûr !) qui pourront servir à des manifestations pour d'autres clubs comme le FC des Graves et peut-être à nouveau le FCBP02 ! Nous l'espérons.



COMITÉ DES FÊTES DU BOURG DE PREIGNAC

Anne-Sophie CHOPIN s'est vue confier la présidence de cette association lors de l'Assemblée Générale de l'association le 12 juillet.

Dès la mise en place du bureau, les membres présents ont établi le calendrier des manifestations de fin d'année : soirée disco, soirée Halloween, Loto.

Pour 2024, ils fourmillent de projets ! Si vous avez des idées, n'hésitez pas à leur en faire part et à les rejoindre, ils vous accueilleront avec plaisir !

UN BRASSEUR A PREIGNAC !



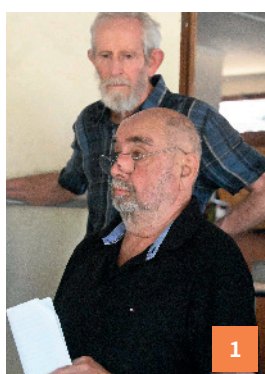
La brasserie ZEBRA a ouvert début juin dans le bourg de Preignac au 1 Bis la Feuillée sur la RD 1113 (ancien local DSN Motos).

Benoît LEBLANC élabore 5 recettes de bière inimitable dans cet ancien chai viticole ! Il travaille avec des matières premières 100 % bio. Ses bières seront vendues en canettes et commercialisées chez certains cavistes en sud gironde et en région bordelaise. Il envisage dans le futur de proposer des ateliers pour apprendre à brasser et des dégustations...

La brasserie ZEBRA était présente lors de la fête de la rentrée le 08 septembre ! Ainsi, vous avez pu tester ces nouveaux breuvages made in Preignac !

Contact : Benoît LEBLANC - 07 45 10 02 42 - benoit@brasseriezebra.fr

MANIFESTATIONS ESTIVALES



1



2



3



4



5



6



7



8



4



9

1. Fête des 50 ans du Bybe Preignacais
2. Fête du 14 Juillet
3. Expo voitures et tracteurs BOUTOC
4. Olympiades
5. Loto Fêtes de BOUTOC
6. Cap 33
7. Vide grenier BOUTOC
8. Vide grenier du Bouzig Preignacais
9. Concert des Rugueux

L'ASSOCIATION USEP DE L'ÉCOLE PRIMAIRE JOSÉPHINE BAKER

BUTS DE L'ASSOCIATION

L'association USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) permet à l'école dans un cadre juridique d'organiser des activités éducatives scolaires (rencontres sportives, sorties scolaires,...), périscolaires (loto, carnaval, fête de l'école en juin,...) et d'assurer la gestion financière de ses projets à destination de tous les enfants de l'école et de leur famille, qu'ils soient ou non membres de l'association. Elle est habilitée par l'Éducation Nationale à gérer des fonds privés à usage public, nécessaires au financement des actions éducatives et frais de fonctionnement complémentaires, recevoir des subventions, effectuer des achats et recevoir le produit de ventes et tous les produits autorisés par la loi.

L'association USEP, par le développement du Sport Scolaire, complémentaire de l'Éducation Physique et Sportive, offre aux élèves la possibilité de se former à des fonctions valorisantes ayant trait à la pratique sportive et culturelle (arbitrage, organisation, animation...) et à la vie associative. Elle constitue un premier niveau essentiel d'éducation à la citoyenneté.

Les enseignantes gèrent le fonctionnement de cette association et l'organisation des événements hors temps scolaire de façon bénévole, sur leur temps personnel, sans contrepartie financière ; ceci uniquement dans le but d'améliorer et d'enrichir les découvertes des enfants, les pratiques pédagogiques et les attendus des programmes scolaires.

LA GESTION FINANCIÈRE

Pour fonctionner, l'association a donc besoin d'argent pour financer les sorties (frais de transports + frais d'entrées) liées aux différents projets pédagogiques, l'achat de matériel qui apporte un « plus » à l'école (livres bibliothèque, abonnements à des revues...), l'achat de matériel de sport, l'achat de petit matériel pour la technologie et les arts visuels.

Les recettes de l'association proviennent des bénéfices de la vente des photos individuelles et de groupes, des manifestations comme le loto, le carnaval ou la fête de l'école, de la vente de chocolats et de supports avec les dessins des enfants de l'école mais également des dons des membres bienfaiteurs et donateurs. La plupart de ces événements sont ouverts à l'ensemble des habitants (loto, carnaval...).

Si vous êtes intéressé(s) et souhaitez être informé(s) des dates de ces manifestations et recevoir les actualités de l'association par mail ou par SMS pendant l'année scolaire, vous pouvez nous communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante :

asso.usep.preignac@gmail.com

Marie-José GIL

Carnet de naissances, mariages et décès

Ils nous ont rejoints

- Raphaël MALECOT né le 28 mai

Ils se sont unis

- Francis, Pascal GAUCH & Marie-France DUBOIS le 13 mai
- Hervé, Henri, Pierre LE DIASCORN & Roselyne, Lucie, Sandrine SEVESTRE le 19 mai
- Jordan FRIEMANN & Linsay ROCHE le 17 juin
- Gérard, Jean, Claude TOCQUE & Natacha FLORESTAL le 1er juillet
- Jérémy, Joseph, Daniel DE SAINT DENIS & Chloé, Monique, Francine FLEURENCE le 22 juillet
- Yohann, Ange, Dominique BISCAYE & Jordan, Mickaël, Franck LAFITTE le 05 août
- Benoît, Michel BAYSSE & Jocelyne, Catherine AVELINE le 19 août
- Benjamin, Charles, André ANGER & Marie, Jeanine, Elsa LEQUIN le 26 août

Ils nous ont quittés

- Colette DAUBA née FAVERIE décédée le 17 avril
- Alain, Yannick DALTON décédé le 27 avril
- Anaïs, Solange BARRIERE née GARBAYE décédée le 1er mai
- Laurence POUCHAUD née TILLOS décédée le 30 juin
- Christiane, Marie BRUNET née GAUBERT décédée le 30 juillet

LE POTIRON (ou butternut) AU FOUR



Une recette proposée par Jacqueline

Ingrédients

Un potiron ou un butternut de 1,5 kg
Un petit pot de crème fraîche (250ml)
Lardons ou dés de jambon
De la fêta
Des amandes effilées
Huile d'olive
Sel, poivre

- Bien laver la cucurbitacée de votre choix
- L'évider et la couper en tranches de 2 cm d'épaisseur
- La faire cuire au four 20 min à 180° avec un filet d'huile d'olive, sel, poivre. La retirer du four puis déposer la crème fraîche, les dés de jambon (ou lardons pré-cuits), les dés de fêta puis parsemer les amandes effilées.
- Remettre au four 15min, servir chaud en accompagnement d'une viande ou en plat unique.

Suivez-nous !



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr

Agenda

Sous réserve de modifications



- **Le 16 septembre**
Soirée Rétro Disco à la salle des fêtes organisée par le Comité des Fêtes du Bourg
- **Les 16 & 17 septembre**
Journées Européennes du Patrimoine
- **Le 20 septembre 2023 à 15h**
Goûter festif des aînés à la salle des fêtes, inscription auprès de la Mairie
- **Le 22 septembre**
Spectacle « Enfant d'Éléphant » à la salle des fêtes pour les enfants de l'école
- **Le 23 septembre**
Petit déjeuner citoyen de 9h30 à 11h00 à la Salle des Fêtes
- **Le 1^{er} octobre**
2^{ème} édition de la Marche Rose
Manifestation dans le cadre d'Octobre Rose
- **Le 7 octobre**
Petit déjeuner citoyen de 9h30 à 11h00 à l'Espace Poupot
- **Le 8 octobre**
Vide grenier au stade organisé par le Comité des Fêtes du Bourg
- **Le 19 octobre à 15h**
Conférence sur l'AVC
Salle Montalivet à Barsac
- **Le 4 novembre :**
Soirée Halloween à la salle des fêtes organisée par le Comité des Fêtes du Bourg
- **Le 11 novembre**
Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918
- **Les 11 & 12 novembre**
La Raisin d'Or
- **Les 11 & 12 novembre**
Portes ouvertes châteaux Sauternes Barsac
- **Le 20 novembre**
Tournoi de scrabble à la salle fêtes
- **Du 20 novembre au 1^{er} décembre**
Exposition vente de « Mélange Artistique » (peinture et photo) salle du conseil municipal
- **Le 26 novembre**
Loto à la salle des fêtes organisé par le Comité des Fêtes du Bourg
- **Le 09 ou 16 décembre**
Repas des aînés

Tu as 16 ans ou plus, pense au recensement citoyen

Tout français, fille ou garçon, âgé de 16 ans, doit se faire recenser dans la mairie de son domicile, pour cela il a jusqu'au 3ème mois qui suit son anniversaire.

POUR SE FAIRE RECENSER, IL FAUT FOURNIR :

- le livret de famille
 - la carte d'identité ou le passeport
- Une attestation de recensement sera alors délivrée. Aucun duplicata ne sera fourni.
- Le recensement permet au jeune de participer à la JDC (Journée de Défense et Citoyenneté), d'être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans, de pouvoir passer des concours ou examen d'état (bac, permis de conduire..).